

Informations de base	
2021/0205(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Carburants d'aviation durables («ReFuelEU Aviation») Subject 3.20.01 Transport aérien de personnes et fret 3.60.02 Industrie pétrolière, carburants 3.60.05 Energies douces et renouvelables 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone Priorités législatives Déclaration commune 2021 Déclaration commune 2022 Déclaration commune 2023-24	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/0205(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 57_o Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 100-p2
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/9/06921